



Ville de Vaujours

DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Service Urbanisme

Réf.: DB/ST/TD/NB/PH

| | | |
|------------------------------------|---|--|
| Demande déposée le 09/06/2021 | | N° DP 093 074 21 C0042 |
| Par : | MADAME | |
| Demeurant à : | 30 RUE ALBERT DAVID-93410 VAUJOURS | Surface de plancher Créée : 0 m ² |
| Pour : | REFECTION DE LA TOITURE ET ISOLATION DES FENETRES, AMENAGEMENT ET TRANSFORMATION PARTIELLE DU GARAGE EXISTANT POUR LA CREATION D'UN BUREAU DE 25 M ² . | Nb de bâtiments : 0 |
| Sur un terrain sis à Cadastré : | 30 RUE ALBERT DAVID – 93410 VAUJOURS A 1439 | Destination : HABITATION+CHANGEMENT DE DESTINATION |

ARRETE MUNICIPAL tendant à la décision d'OPPOSITION n° 21/259

Madame,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, et R.423-1 et suivants ;

Vu le plan local d'urbanisme adopté le 19 décembre 2017 en application de l'article L 153-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu le contenu et les effets du plan local d'urbanisme et ce conformément aux articles L 151-1 , L 152-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu la déclaration préalable susvisée.

Considérant que les pièces du dossier ne permettent pas la vérification de la conformité du projet au Plan Local d'Urbanisme.

Considérant que l'on ne peut identifier la partie du projet à régulariser de celle à venir.

Considérant les erreurs dans le formulaire CERFA.

J'ai le regret de vous faire savoir que les travaux décrits ci-dessus **ne peuvent être exécutés**

-ARRETE-

Article 1 : La déclaration préalable est **REFUSEE**.

Article 2 : Le projet futur devra prendre en compte les éléments ci-dessous, à savoir :

- Un plan faisant apparaître les places de stationnement extérieur et intérieur devront être matérialisés.
- Le formulaire spécifique de taxe(s) relatif à la création de bureau(x) doit être dûment fourni et rempli.
- La page 5 du formulaire de taxe(s) est erroné puisque la surface créée par changement de destination doit être mentionnée sur la ligne « des bureaux ».
- La pièce DP6 (un photomontage) devra être fournie pour la bonne compréhension du projet.
- Il conviendra d'identifier les éléments déjà réalisés (à régulariser) des éléments à modifier (non réalisés).
- Fournir des clichés plus lisibles et à distance suffisante permettant de voir ce qui doit être changé, et créé.

Article 3 : Un nouveau dossier devra donc être déposé prenant en compte l'ensemble des précédentes indications. Le service urbanisme se tient à votre disposition pour de plus amples informations (☎ : 01 48 61 96 75).

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Vaujours, le 29 juin 2021

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint en charge de
l'urbanisme, les espaces verts, les
travaux et les voiries,



Stéphane PAU

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 424-7 du code de l'urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa notification au demandeur.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DROITS DES TIERS :** La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment : obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'enseulement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au bénéficiaire de l'autorisation de respecter.

- **VALIDITE :** Les effets de la déclaration sont caducs si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de deux ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Le décret n°2014-1661 du 29 décembre 2014 porte ce délai de validité à 3 ans à une déclaration intervenue au plus tard le 31 décembre 2015.

- **AFFICHAGE :** La décision de non opposition à la déclaration préalable ou l'arrêté de permis doivent être affichés sur le terrain par les soins du bénéficiaire, de manière visible de l'extérieur, dès sa notification. Les conditions de l'affichage sur le terrain sont définies par l'article R.424-15 et les articles A.424-15 à A.424-18 du code de l'urbanisme. Il faut retenir que l'affichage sur le terrain doit : être visible de l'extérieur, être réalisé dès notification de l'arrêté pendant toute la durée du chantier, mentionner l'obligation prévue à peine d'irrecevabilité par l'article R.600-1 de notifier tout recours administratif ou contentieux à l'auteur de la décision ainsi qu'à son bénéficiaire.

- **DELAIS ET VOIES DE RECOURS :** Le délai de recours contentieux des tiers est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de DEUX MOIS d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R. 600-2 du code de l'urbanisme).

Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à compter de la notification de la décision ou de l'arrêté contestés. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les permis délivrés au nom de l'Etat.

Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. « Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyen »

- **ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES :** Elle doit être souscrite par le pétitionnaire dès le début des travaux. A défaut, il encourt des sanctions pénales sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille.

Accuse de réception en préfecture
093-263200375R
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021



Déclaration préalable

Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis



N° 13404*07

Pour les déclarations portant sur une construction ou des travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes ou sur un ravalement, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13703.

Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, aire d'accueil de gens du voyage,...) de faible importance soumis à simple déclaration.
- Vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration. (1)

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

D.P. 093074210042
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

**Mairie de VAUJOURS
SEINE SAINT-DENIS**

09 JUN 2021

le 9 Juin 2021 N°

Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National

1 - Identité du déclarant

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les aménagements en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs».

Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : _____ Commune : _____

Département : _____ Pays : _____

Vu pour être annexé

Vous êtes une personne morale

à la déclaration préalable

Dénomination : _____ Raison sociale : N° 093074210042

N° SIRET : _____ Type de société (SVAUJOURS, le 29/06/2021)

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Le Maire,

Nom : _____ Prénom : _____

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

2 - Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : 30 Voie : Rue Albert Einstein

Lieu-dit : _____ Localité : VAUJOURS Stéphane PAU

Code postal : 93440 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210719-21-259-A1
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom :

Prénom :

OU raison sociale :

Adresse : Numéro :

Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Si cette personne habite à l'étranger : Pays :

Division territoriale :

Téléphone :

indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Le terrain

3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 30 Voie : Rue Albert DAVID

Lieu-dit : Localité : VAUJOURS

Code postal : 33410 BP : Cedex :

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9)

Préfixe : Section : A Numéro : A439

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Etes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

Vu pour être annexé

à la déclaration préalable

N°... 2930742/2021

Vaujours, le... 29/06/2021

Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,



Stéphane PAU
Accusé de réception en préfecture
093-2693003/2-20210719-21-259-A1
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021

4.3 - À remplir pour la déclaration de coupe et/ou abattage d'arbres

Courte description du lieu concerné :

 bois ou forêt parc alignement (espaces verts urbains)

Nature du boisement :

Essences :

Age : _____ Densité : _____ Qualité : _____

Traitement : _____ Autres: _____

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction**5.1 - Nature des travaux envisagés**

- Nouvelle construction
 Travaux ou changement de destination* sur une construction existante
 Piscine
 Clôture
 Autres (précisez) : _____

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

- Réfection de toiture à l'identique (voir devis)
- Réfection et Isolation des fenêtres.
- Aménagement et transformation partiel du parking existant & maintien de deux places de stationnement et création d'un bureau d'environ 25 m² (installation d'une fenêtre de et une porte de

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : _____

Vu pour être annexé
 à la déclaration préalable
 N° 09307421C0042
 Vaujours, le 19/06/2021
 Le Maire,

Pour le Maire,
 Le 6^{ème} Adjoint,



Stéphane PAU

Aduisé de réception en préfecture
 093-269300372-20210719-21-259-A1
 Date de télétransmission : 19/07/2021
 Date de réception préfecture : 19/07/2021

5.2 - Informations complémentaires

- Type d'annexes : Piscine Garage Véranda Abri de jardin Autres annexes à l'habitation
- Nombre total de logements créés : _____ dont individuels : _____ dont collectifs : _____
- Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :
 Logement Locatif Social _____ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) _____ Prêt à taux zéro _____
 Autres financements : _____
- Mode d'utilisation principale des logements :
 Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location
 S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondaire
 Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :
 Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme
 Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées
 Autres, précisez : _____
- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :
 1 pièce _____ 2 pièces _____ 3 pièces _____ 4 pièces _____ 5 pièces _____ 6 pièces et plus _____
- Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol _____ et au-dessous du sol _____
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :
 Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires
- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif : Transport Enseignement et recherche Action sociale
 Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.3 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

surfaces de plancher⁵ en m²

| Destinations | Surface existante avant travaux (A) | Surface créée ⁶ (B) | Surface créée par changement de destination ⁷ (C) | Surface supprimée ⁸ (D) | Surface supprimée par changement de destination ⁷ (E) | Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E) |
|---|-------------------------------------|--------------------------------|--|------------------------------------|--|--|
| Habitation | 81 | | 25 | | | 106 |
| Hébergement hôtelier | | | | | | |
| Bureaux | | | | | | |
| Commerce | | | | | | |
| Artisanat ⁹ | | | | | | |
| Industrie | | | | | | |
| Exploitation agricole ou forestière | | | | | | |
| Entrepôt | | | | | | |
| Service public ou d'intérêt collectif | | | | | | |
| Surfaces totales (m²) | | | | | | 106 |

Vu pour être annexé
 à la déclaration préalable
 N° 0930762160042
 Vaujours, le 29/06/2021
 Le Maire,

Pour le Maire,
 Le 6^{ème} Adjoint,



Stéphane PAU

⁵ Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

⁶ Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

⁷ Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

⁸ Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial.

⁹ L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

Accusé de réception en préfecture
 093-289300372-20210719-21-259-A1
 Date de la transmission : 19/07/2021
 Date de réception préfecture : 19/07/2021

5.5 - Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : 03 Après réalisation du projet : 02

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement : _____

Nombre de places : _____

Surface totale affectée au stationnement : _____ m², dont surface bâtie : _____ m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) : _____

6- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
- déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation
- relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(informations complémentaires)

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique

7- Participation pour voirie et réseaux

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame Monsieur Personne morale

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 0930742100425002
Vaujours, le 29/06/2021

Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Division territoriale



Stéphane PAU

8 - Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire la présente déclaration préalable.¹⁰

Je soussigné(e), auteur de la déclaration préalable, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration préalable serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À Vaujours

Le: 04/06/2021

Signature du déclarant

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable.
N° 09307421C0042
Vaujours, le 29/06/2021
Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,



Stéphane PAU



Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

¹⁰ Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210719-21-259-A1
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les déclarations préalables

Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou non des démolitions

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier de réductions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs offerts à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

DP
093
074
21
Coo
42

D P
Dpt
Commune
Année
N° de dossier



1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : 25 m²

Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : 0 m²

Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s) : 0 m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

| Dont : | | Nombre de logements créés | Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis) | Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis) |
|---|--|---------------------------|--|---|
| Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2) | Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3) | <u>0</u> | <u>25</u> | <u>0</u> |
| | Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4) | | | |
| | Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5) | | | |
| | Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6) | | | |
| Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2) | | | | |
| Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2) | Ne bénéficiant pas de prêt aidé | | N° | |
| | Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS | | Veuillez, le | |
| | Bénéficiant d'autres prêts aidés | | Le Maire, | |
| Nombre total de logements créés | | | | |

Parmi les surfaces déclarées ci-dessus, quelle est la surface (1) affectée à la catégorie des abris de jardin, pigeonniers et colombiers ? m²

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?
 Oui Non Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante ? 81 m²
 Quelle est la surface taxable démolie ?

Quel est le nombre de logements existants ? 1

Pour le Maire,
 Le 6^{ème} Adjoint,

 Stéphane PAU

1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

| | Nombre créé | Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis) | Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis) |
|---|-------------|--|---|
| Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m ² (9) | | | |
| Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes | | | |
| Locaux industriels et artisanaux ainsi que leurs annexes | | | |
| Maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique | | | |
| Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10) | | | |
| Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11) | | | |
| Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11) | | | |
| Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12) | | | |

Accusé de réception en préfecture
 093-269300372-20210719-21-259-A1
 Date de télétransmission : 19/07/2021
 Date de réception préfecture : 19/07/2021

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

| Pièces | Nombre d'exemplaires à fournir |
|--|--------------------------------|
| Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, selon les cas : | |
| <input type="checkbox"/> F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif) | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 206 1 bis 1er alinéa du code général des impôts | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme : | |
| <input type="checkbox"/> F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme) | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme : | |
| <input type="checkbox"/> F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme) | 1 exemplaire par dossier |
| Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme : | |
| <input type="checkbox"/> F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) : | |
| <input type="checkbox"/> F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003 | 1 exemplaire par dossier |



5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : _____ Voie : _____
 Lieu-dit : _____ Localité : _____
 Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____
 Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : _____

Vu pour être annexé
 à la déclaration préalable
 N° 0930712100042
 Division Vaujours le 19/06/2021

Le Maire,

Date 25/05/2021

Nom et Signature du déclarant



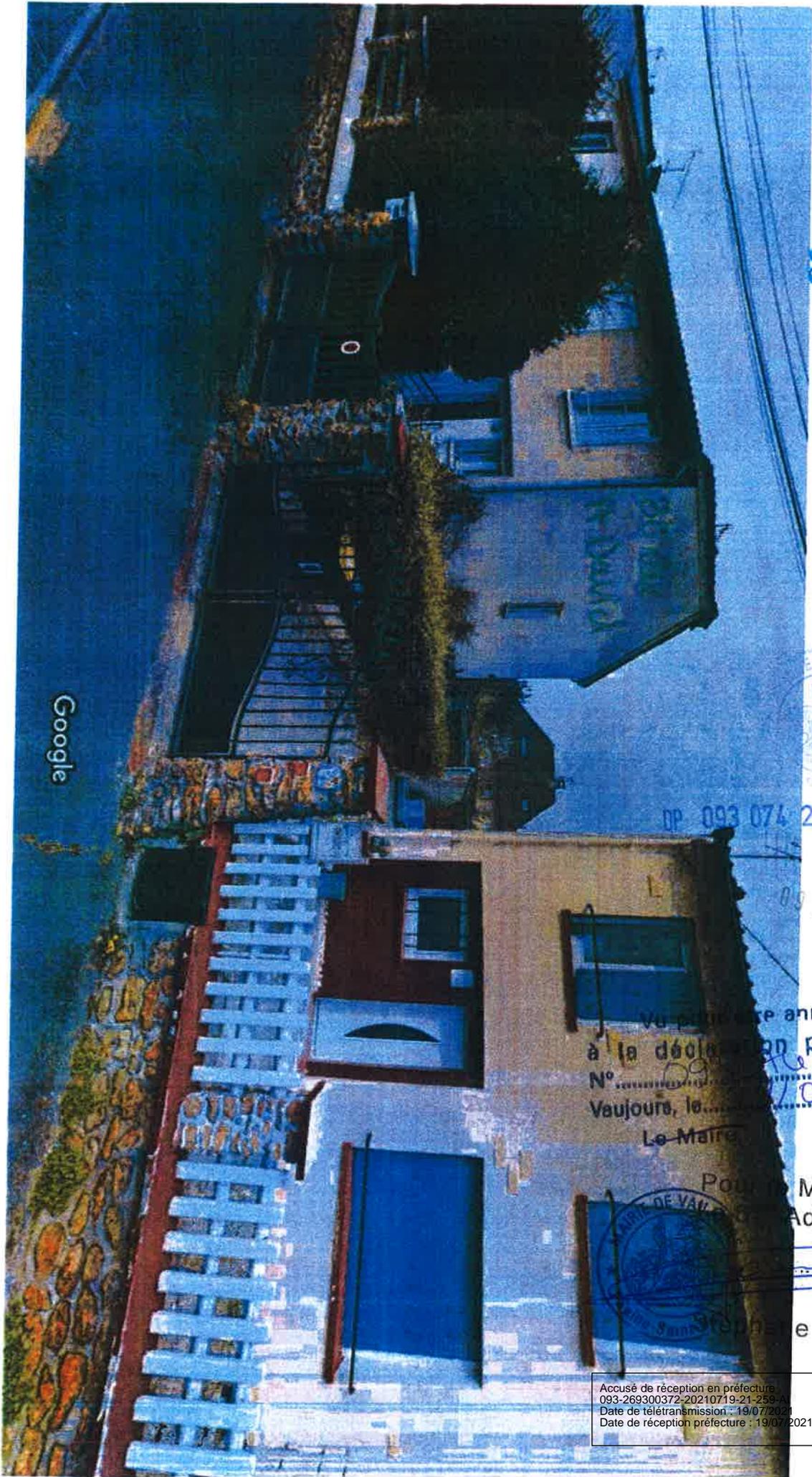
Pour le Maire,
 Le 6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU

Accusé de réception en préfecture
 093-269300372-20210719-21-259-A1
 Date de télétransmission : 19/07/2021
 Date de réception préfecture : 19/07/2021

Google Maps

28 Rue Albert David



Google



DP 093 074 21 C 00 72

09 JUN 2021

Vu par le conseil annexé
 à la déclaration préalable
 N° 093 074 21 C 00 72
 Vaujours, le 09/06/2021
 Le Maire

Pour le Maire,
 Adjoint,
 [Signature]
 Stéphane PAU

Accusé de réception en préfecture
 093-269300372-20210719-21-259-A1
 Date de télétransmission : 19/07/2021
 Date de réception préfecture : 19/07/2021



→ Toiture actuelle. A Refaire à l'identique. Ci-joint devis.

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307421C0042
Vaujours, le 29/06/2021
Le Maire,

Pour le Maire,
6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU

K.S.A
Tél.-Fax 01 64 07 33 13
8 rue Lavoisier
77330 Ozoir la Ferrière
Siret 799 149 885 00011 - APE 4391A

Mr
30 RUE ALBERT DAVID
63 VAUJOURS

DEVIS n° 21144
du : 20/04/2021

DEPOSE DES TUILES EXISTANTE, RIVES, FAITIERE, DEUX HAUT DE CHEMINEE
GOUTTIERES ET DESCENTES
FOURNITURE ET POSE D'UNE COUVERTURE EN TUILES PV 13 VIEILLI MASSE
ECRAN SOUS TOITURE, RIVES RABATS, FAITIERES ET TUILES DE VENTILATION, LITEAU,
UN VELUX 55/78 GGL CONFORT, GOUTTIERES ET DESCENTES ZINC NATUREL
AINSI QUE TOUS LES ACCESSOIRES NECESSAIRES
AU BON ACHEVEMENT DE L'OUVRAGE
MONTAGE D'UN ECHAFFAUDAGE ET NETTOYAGE DU CHANTIER

| | |
|--|-------------|
| L'ENSEMBLE DES TRAVAUX POUR UN MONTANT HT DE | 11 200 € 00 |
| TVA 10 % | 1 120 € 00 |
| TOTAL TTC ✓ | 12 320 € 00 |

CONDITION DE REGLEMENT

10 % SIGNATURE DU DEVIS
40 % MATERIEL LIVRER
50 % FIN DE CHANTIER

BON POUR ACCORD

SIGNATURE

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 0930782100042
Vaujours, le 19/06/2021
Le Maire,



Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210719-21-259-A1
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021



09 JUIN 2021

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable

N° 09307421C0042

Vaujours, le 29/06/2021

Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,



Stéphane PAU

093 074 21 C 00 42



* Perte actuelle du pare-feu.
* à remplacer par pare-feu
de pare-feu bariculant blanc
en PVC d'une valeur de 800€
longueur de baie : 240 cm.
Hauteur de baie : 200 cm.

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210719-21-259-A1
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021

* Ravalement extérieur
blanc même matière (répissage)
blanc cassé.
* Pas de devis pour l'instant
~~de~~ ~~projet~~ ~~en~~ . mais devis
verbal obtenu dans les magasins
de bri colage. (prévoir entre
1800 € et 2200 €).

Vu pour...
à la déclaration préalable
N° 09307421C0042
Vaujours, le 29/06/2021
Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,



Stéphane PAU

DP 093 074 21 C 0042



9 JUN 2021

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210719-21-259-A1
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307421C0042
Vaujours, le 29/05/2021
Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,



Stéphane PAU



- Régulation avant autorisation (dimension conservée)
- Sur le côté une fenêtre
- à l'arrière à l'étage deux fenêtres
- au rez de chaussée une porte et une fenêtre.

DP 093 074 21 C 0042

09 JUIN 2021



Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210719-21-259-A1
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021

09 07 2021

RP 093 074 21 C 0042 - PV



Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307421C0042
Vaujours, le 29/06/2021
Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,



Stéphane PAU

* Réputation des Travaux
avant autorisation
- 4 fenêtres une porte de
l'avant (bois enlever et
mis en place double
vi kroye PVC de la même
dimension.

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210719-21-259-A1
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 0930742108043
Vaujours, le 29/06/2021
Le Maire,

DP 093 074 21 0 80 43



Po
Le
St



09 JUIN 2021



- * garage actuelle de plus de 50 m². avec une porte et deux petite fenêtre [H 204 x L 73 cm porte fenêtre double (H 35 cm x L 50 cm) x 2 .
- * refaire à l'identique .
- * une porte H 204 x L 73 cm
- * deux double fenêtre H 35 cm x L 50 cm
- * faire la moitié de ce garage en bureau et l'autre moitié en garage pour faire entrer un véhicule donc 25 m² en bureau et 25 m² en garage, tout en Bibraï Chissard l'extérieur en gardant la même couleur d'extérieur blanc cassé

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210719-21-259-A1
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021

Hme

30 Rue Albert David
93410 Vaujours.

DP 093 074 21 C 0042
09 JUIN 2021

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307421C0042
Mairie de VAUJOURS
SEINE SAINT-DENIS
Le Maire,
09 JUIN 2021
N° Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Objet : Notice exp

Mairie de VAUJOURS
SEINE SAINT-DENIS
Stéphane PAU

Bonjour, je viens auprès de vous solliciter une autorisation pour ma maison située au 30 rue Albert David à Vaujours.

* * Je suis vraiment désolé j'ai commencé certains travaux changement des portes et des fenêtres sans autorisation je ne savais pas j'ai juste mis des portes en PVC double vitrage pour mes enfants d'avoir froid et pour chauffer en continu les différentes pièces de la maison; mais j'ai gardé les mêmes dimensions.

* * Avant il n'agissait d'une copropriété mais à l'achat le notaire m'a certifié qu'à ce jour ce n'était plus une copropriété.

* * Je souhaite refaire la toiture à l'identique avec des mêmes matériaux la même couleur (tuile).

* * Je souhaite faire un ravalement à l'ancienne de couleur (blanc cassé, crépissage) sur les façades avant arrière et sur le côté.

* * Aujourd'hui le garage à plus de 50m² avec une porte de garage avant, sur le côté une porte normale et deux petites fenêtres; je souhaite avoir 25m² de bureau pour faire mon Cabinet Infirmerie (donc petite salle d'attente, une Toilette et Salle de soins et laisser une place de parking).

Tout en espérant que ma demande retiendra votre attention je reçois mes salutations les plus distinguées.

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210719-21-259-A1
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021